Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023





ID: 013-211300132-20231114-2023_052COM-DE

DÉLIBÉRATION

OBJET : APPROBATION DE L'ÉTAT D'ASSIETTE ET DE LA DESTINATION DES COUPES DE BOIS

L'an deux mille vingt-trois, **le 14 novembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 07/11/2023.

Présents: Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Gilbert CIAMPI, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.

Absents: Audrey CICCARIELLO

Absents ayant donné procuration : Gabriel SCHANG à Patrick PIN, Barbara GANGI à Jean-Robert DAGORN, Sandrine MAROC à Jean-Noël BISACCIA, Antoine DUPLA à Jean-François BERNARD, Claudia CUORDIFEDE à Valérie SCOTTO DI CESARE.

Secrétaire de séance : Évelyne COQUERAN

N°2023-052

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faites par l'ONF le 28 août 2023, pour l'exercice 2024 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2024 pour lesquelles l'ONF procèdera à la désignation, comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (oui/non)	Année prévue à l'aménagement
1	EM	180	3.12	NON	-
2	EM	105	3.6	NON	

DÉCIDE de la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice, ainsi que des modalités de leur commercialisation :

	Choix destination – Mode de vente				
	[Type de produit (BO bois d'œuvre) ; Bi bois d'Industrie ; BE bois énergie) concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant]				
Parcelle		Vente avec mise en	Autre choix		
(UG)	Délivrance	concurrence (vente de Gré à Gré par soumissions)	(A préciser)		
1		Х			
2		X			

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023



Publié le 17/11/2023

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document riccessaire à la bonne execution de opérations visées aux alinéas 1 à 3.

Conforme au registre des délibérations, Belcodène, le 14/11/2023.

Le Maire, Patrick PIN. La secrétaire de séance, **Evelyne COQUERAN.**